PROJET DE REGROUPEMENT DES COUPES ET TRAVAUX FORESTIERS

Par le Centre Régional de la Propriété Forestière Hauts-de-France : Jean AYELLO

CONTEXTE DU PROJET

En janvier 2019, le Centre Régional de la Propriété Forestière des Hauts-de-France a lancé une action de regroupement forestier sur 7 communes du sud du département de l'Aisne : Bézu-le-Guéry, Charly-sur-Marne, Coupru, Domptin, Montreuil-aux-Lions, Saulchery et Villiers-Saint-Denis. Ce secteur a été choisi en raison du fort potentiel de mobilisation des bois.

La zone identifiée couvre 1792 hectares pour 1415 propriétaires, soit une surface moyenne par propriétaire de 1,27 hectare. Ce projet teste de regroupement de gestion est situé sur un secteur très marquée par les précédentes activités agricoles. Auparavant, les coteaux de la Marne étaient largement occupés par la viticulture. Aujourd'hui encore, le découpage du parcellaire forestier transcrit cette activité forte.

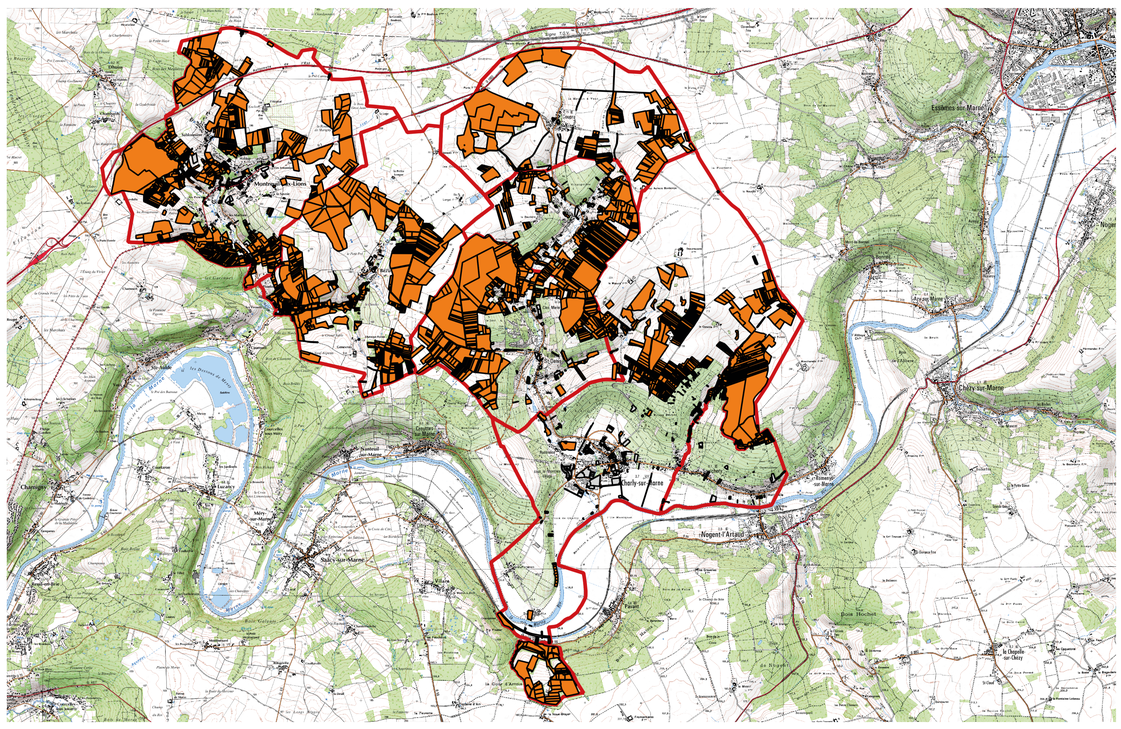

Les peuplements sont composés essentiellement de chêne accompagné de frêne. Ce territoire est fortement marqué par le morcellement forestier ce qui a pour conséquences :

- un manque de gestion flagrant,
- des coupes excessives sans renouvellement,
- de l'insécurité par abandon de gestion (risque de chute d'arbre),
- un manque d'accès aux parcelles (droit de passage, circulation).

Seule une démarche de gestion forestière concertée et commune aux propriétés pourrait remédier aux problématiques locales. Les travaux et opérations sylvicoles, ainsi que tous les aménagements forestiers associés seront réfléchis et mis en oeuvre dans le respect d'une gestion durable des ressources mais également en adéquation avec les objectifs personnels de chaque propriété.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES PRIVÉS PAR CLASSE DE SURFACE
(en ha)

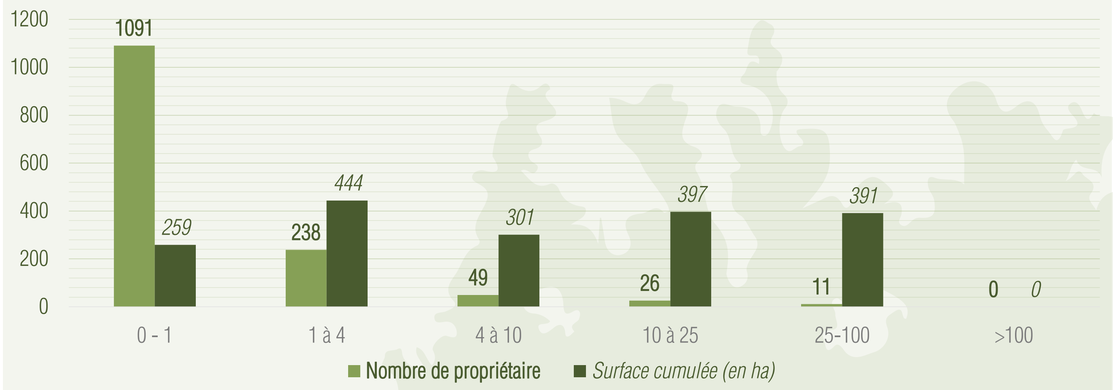

MISE EN OEUVRE

Ce projet de regroupement a été entièrement mené entre le CRPF Hauts-de-France et la coopérative forestière Coforaisne. La coopération des deux structures complémentaires a permis de réaliser toutes les étapes en étroite collaboration. Afin de mener à bien un tel projet de regroupement de gestion, il est nécessaire d'apprécier techniquement et socialement le territoire. Un certain nombre de questions préalables orienteront et affineront plus tard la démarche à suivre :

- Quelle est la surface des parcelles par propriétés et leurs répartitions dans l'espace ?
- Quel est le lien entre le patrimoine forestier et le ou les propriétaire(s) ?
- Quels sont les bois ayant un Document de Gestion durable ?
- Quelles sont les forêts gérées par une coopérative forestières ou un expert indépendant ?

Avant toutes propositions de gestion commune, il convient d'établir une communication ciblée auprès des propriétaires de plus de 1 hectare. Les 7 mairies des communes ont été contactées dans le but de les associées à la démarche. Le soutien d'élus locaux est un facteur non négligeable dans la réussite d'un projet très fortement lié aux relations humaines. Chaque propriété (supérieure à 1ha, indivisions comprises) a ensuite été contactée par courrier co-signée du maire de la commune où se situe la ou les parcelle(s) ou la parcelle principale de la propriété. Si le propriétaire souhaitait adhérer au projet, un coupon-réponse permettait au destinataire de l'avis d'informer sur les motivations et travaux envisagés parmi une liste non exhaustive :

- vente de bois,
- problème de chablis ou chalarose,
- travaux d'entretien de ma forêt,
- propriété déjà suivie par un gestionnaire professionnel.

RÉSULTATS

Sur 324 courriers envoyés, 29 personnes ont répondu, soit un taux de réponse d'environ 10 %. Les propriétaires souhaitant une visite-conseil étaient par la suite recontactés pour convenir d'un rendez-vous sur le terrain. L'objectif de cette visite-conseil, menée entre le propriétaire, le CRPF Hauts-de-France et la coopérative, était de parcourir les parcelles pour apprécier la qualité des peuplements et estimer les travaux sylvicoles à réaliser.

Cependant, seul 15 visites ont pu être réalisées sur 184 parcelles représentant 138ha (surface allant de 0.01ha à 23.18ha). À la suite de chacune d'entre elle, un compte-rendu a été adressé au propriétaire résumant les informations exprimées sur le terrain.

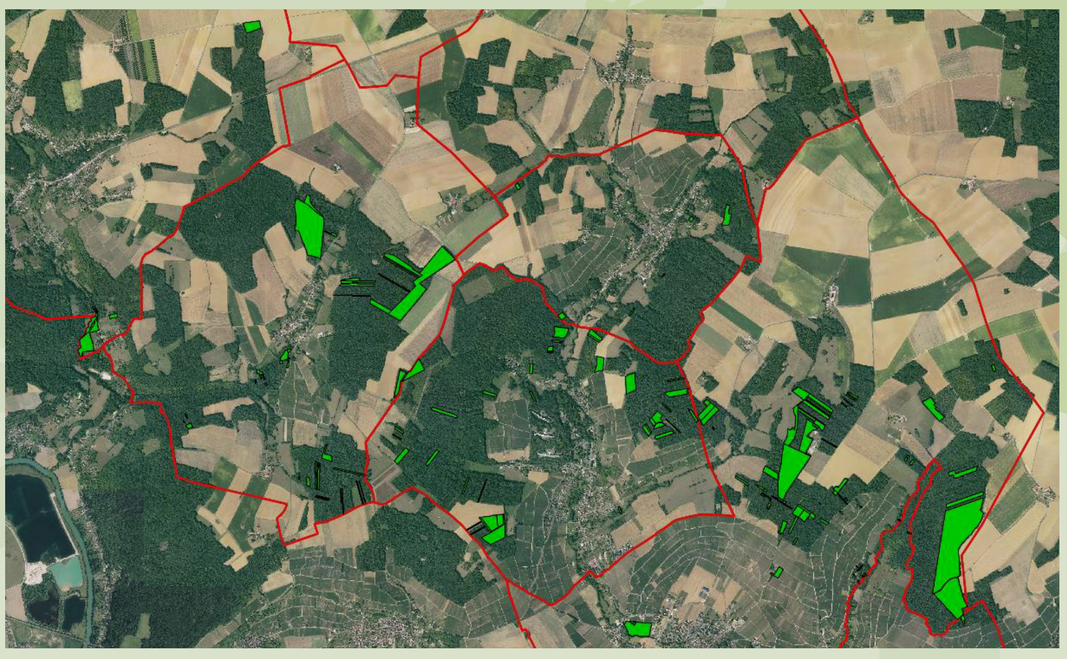

LE PROJET INTERREG FORÊT PRO BOS

Ce test de regroupement de propriétaire s'inscrit dans un projet Interreg France-Wallonie-Flandre intitulé « Forêt Pro Bos », débuté en octobre 2016 pour une durée de 4 ans. L'un des objectifs de ce projet consiste à développer de nouvelles formes de regroupements. Pour ce faire, plusieurs organismes, dont le Centre Régional de la Propriété Forestière, se sont rassemblés pour partager leurs expériences en la matière. Ce projet de plan simple de gestion concerté est issu de la fusion des plusieurs expériences dont celle du bosgreop.

CONCLUSION

Avec un taux de réponse acceptable, le CRPF considère ce projet comme expérience à réitérer pour optimiser la gestion forestière sur des secteurs morcelés. Le projet a cependant permis de mettre en évidence deux problématiques importantes : l'attente urgente des propriétaires parfois difficiles à convaincre et la disponibilité d'un gestionnaire sur des calendriers serrés qui compliquent à la fois l'adhésion au projet sur le long terme et la réalisation concrète des opérations.

Interreg France-Wallonie-Vlaanderen — Feel Wood Forêt Pro Bos
Avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional
Région Hauts-de-France — Grand Est Alsace Champagne-Ardenne Lorraine — Avec le soutien de la Wallonie — Vlaanderen verbeelding werkt
Office Économique Wallon du Bois — Cellule d'appui à la petite forêt privée — CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière Grand Est — CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière Hauts-de-France — De Bosgroepen